

Memo du déjeuner conversation 6 mars 2017

Thème : "Voter, le citoyen dans la cité »

Il est difficile d'entamer ce débat, début mars 2017, sans évoquer notre situation pré électorale et les comportements, des candidats à la représentation suprême, des organisations politiques, des médias et de l'ensemble des composantes de la cité.

Alors que les statistiques montrent que le nombre de pays dits démocratiques a doublé depuis le début des années 50 force est de constater que la notion même de démocratie est pratiquement exsangue de son sens premier.

A la fin du VI^e siècle, avant J.-C., la cité d'Athènes devient une démocratie. C'est une nouvelle forme de régime politique. Les citoyens athéniens (« *démós* », le peuple, le corps des citoyens) ont le pouvoir (« *cratos* ») et sont au cœur des institutions et de l'administration de l'État. Le fonctionnement de cette forme d'organisation fait l'objet de beaucoup de débats au sein de la cité et il faut attendre le IV^e siècle (AC) pour que ce régime politique, toujours menacé, se stabilise... avant de disparaître.

La démocratie athénienne de l'Antiquité est en fait très différente de la nôtre, car les sociétés antiques n'ont ni les mêmes valeurs ni le même fonctionnement que les sociétés contemporaines.

Le rôle des citoyens à Athènes a évolué au cours de la période :

- En - 594, Solon, aristocrate, met en place l'isonomie ⁽¹⁾ : l'égalité de tous les citoyens devant la loi. Mais Athènes n'est pas encore une démocratie ;
- En - 507, Clisthène (autre réformateur) divise les citoyens en dix tribus comportant chacune trois *dèmes* (subdivisions territoriales correspondant à un village ou à un quartier). Les riches et les pauvres sont mélangés et participent ensemble à la vie de la cité. Mais les plus riches ont encore les postes de direction de la cité ;
- Au V^e siècle AC, Périclès (aristocrate) met en place des lois plus égalitaires : les pauvres peuvent désormais participer à la direction de la cité.

Beaucoup de débats animent Athènes pour décider si c'est l'ensemble du « *démós* » qui doit diriger la cité ou, au contraire, l'élite, les plus compétents...

La démocratie telle que nous la concevons aujourd'hui vient surtout du siècle des Lumières et de ce que Kant appelait l'autonomie, terme qui vient aussi du grec, pour une loi (*nomos*) qu'on s'impose à soi-même ou, « le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple ».

Dans l'imagination populaire, cette forme de démocratie est pratiquement synonyme de souveraineté, mais, selon le philosophe allemand Carl Schmitt, la souveraineté est le pouvoir d'écarter la loi et de se placer au-dessus d'elle ou, comme l'a écrit Jacques Derrida : « l'abus de pouvoir est constitutif de la souveraineté même ».

Aujourd'hui, et en théorie, la démocratie est une forme de la civilisation moderne. Au-delà du simple droit de vote, elle inclut la responsabilité politique des dirigeants, les libertés civiques, l'État de droit, etc.

L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (Stockholm, Suède) a recensé environ 78 élections dans le monde pour la décennie 1940 et à peu près autant pour la seule année 2004.

En 1950, à peine une vingtaine de pays étaient des démocraties, aujourd'hui, le nombre de ces pays dépasse nettement la centaine. Mais pour quelle démocratie !?

En France, le vote des citoyens fonde la démocratie représentative.

- **Selon l'article 3 de la constitution, la Souveraineté appartient au peuple** qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. Le peuple exprime sa Souveraineté en votant afin de choisir ses représentants ou de faire valoir son point de vue lors d'un référendum. C'est cette participation des citoyens qui fonde et légitime la démocratie représentative.

- **Le vote est un droit et un devoir, mais pas une obligation stricte.** Les citoyens peuvent choisir d'exercer ou non ce droit sans être sanctionnés. Mais, dans certains États, le vote est obligatoire. Ce système est lié à la théorie de l'électorat-fonction selon laquelle le droit de vote n'est pas seulement un droit, qu'il est possible ou non d'exercer, mais une véritable fonction que la nation confie aux citoyens. Dans ces conditions, les électeurs sont tenus de voter. Ce système existe notamment en Belgique, Australie, Luxembourg, Grèce, Turquie, Autriche pour quatre Länder (Vorarlberg, Tyrol, Carinthie, Styrie), le canton suisse de Shaffhouse et certains pays d'Amérique latine, comme le Costa Rica et le Brésil.

Définitions

Voter : Opinion exprimée dans une assemblée délibérante ou un corps, en vue d'un choix, d'une élection, d'une décision.

Fait d'exprimer ou de pouvoir exprimer une opinion.

Citoyen : Membre d'une communauté politique organisée.

Sens historique. Celui, celle qui, jouissant du droit de cité, prenait part à la vie politique et religieuse de la cité.

Sens usuel. Membre d'un État qui (de ce fait) jouit des droits civils et politiques garantis par cet État.

Cité : Communauté politique indépendante.

Ensemble des citoyens constituant un corps indépendant soumis à des lois propres.

Quelques généralités :

Alors que l'actualité la plus récente met en exergue les difficultés nées de l'opposition entre les droits et devoirs des citoyens, la capacité de s'exprimer par « l'élection » et les pouvoirs des lobbies et de l'argent dans le théâtre démocratique. La campagne de l'élection américaine en 2016 a été essentiellement une confrontation de quête du pouvoir alimenté par des fortunes sans limite.

La dramaturgie de la préparation de l'élection présidentielle 2017 en France semble sortie d'un récit imaginaire tant le mépris de l'intérêt général (la Cité) heurte les citoyens qui perdent toute confiance dans les élus qui oublient de garantir les droits civils et politiques des Citoyens.

▪ **Le citoyen dans la cité**

Sont citoyens français les personnes qui ont la nationalité française et qui jouissent de leurs droits civils et politiques (ex : droit de vote).

La qualité de citoyen est d'abord liée à la détention de la nationalité. Ce lien est très fort en France à la différence de certaines démocraties (ex : certains pays scandinaves).

Mais, si la nationalité est une condition nécessaire, elle n'est pas suffisante. Au sens strict, il faut aussi jouir de ses droits civils et politiques. Cette condition semble, d'un point de vue juridique, exclure de la citoyenneté les mineurs, les majeurs sous tutelle et les personnes déchues de ces droits par les tribunaux.

La citoyenneté ne se définit pas uniquement d'un point de vue juridique par la possession de la nationalité française et de ses droits civiques et politiques. Elle se définit aussi aujourd'hui comme une participation à la vie de la cité. Cependant, les citoyens n'ont aucun rôle obligatoire à jouer. En ce sens, le statut juridique de citoyen est un statut de liberté. Un citoyen peut choisir de participer (citoyen actif) ou non (citoyen passif) à la vie publique.

La citoyenneté en crise

Si la définition traditionnelle de "civilité" correspond à "l'observation des convenances, des bonnes manières en usage dans un groupe social", la définition du terme "incivilité", lui-même n'est pas aisée. Sebastian Roché ⁽²⁾ les définit comme un "ensemble de nuisances sociales extraordinairement variées qui ne blessent pas physiquement les personnes, mais bousculent les règles élémentaires de la vie sociale qui permettent la confiance". Les comportements qu'elle recouvre sont des crachats, graffitis sur

les murs des villes, dégradations de biens publics, attroupements d'individus potentiellement menaçants, bruit dans les immeubles d'habitation, insultes dans la vie quotidienne, manque de respect envers les personnes âgées...

L'exclusion remet en cause la citoyenneté sociale des exclus

Un exclu est un citoyen au sens juridique du terme, puisque toute personne majeure ayant la nationalité française est un citoyen français. Mais, l'exercice de droits politiques comme le vote peut se révéler impossible lorsqu'on ne dispose pas d'un domicile fixe qui permet l'inscription sur les listes électorales.

Les personnes qui connaissent la pauvreté, qui sont au chômage et exclues de la sphère d'intégration que constitue le travail peuvent-elles et sont-elles considérées par les autres comme de véritables citoyens ? L'égalité politique et juridique ne suffit pas à fonder le lien social. L'action de l'État-providence en faveur de la réduction des inégalités sociales doit alors être envisagée comme une condition et une conséquence de l'affirmation de l'égalité des citoyens et de l'exercice concret de la citoyenneté.

La Loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions. Au regard de la citoyenneté, cette Loi est très importante. Son titre premier est consacré à l'accès aux droits des exclus, et son chapitre IV a trait à l'exercice de la citoyenneté. La Loi vise à faciliter le vote des personnes "exclues", notamment en leur permettant d'être domiciliées dans des associations d'accueil.

▪ **Voter**

Pourquoi il faut voter ?

Nous avons mille et une raisons de nous plaindre, l'actualité et la crise économique en donnent tous les jours l'occasion. Mais se plaindre sans agir ne changera rien, les « politiques » seront toujours les mêmes.

En démocratie, l'élection est le premier et le plus simple mode d'action. Le vote est l'acte de citoyenneté par excellence, c'est le moyen de faire fonctionner la démocratie et, par conséquent, de protéger nos libertés. Une démocratie ne peut vivre que si les citoyens s'approprient le processus politique, à commencer par les élections, comme une responsabilité, comme un devoir. Mais c'est aussi un droit qui a été acquis par nos aïeux, parfois au prix de leur vie. Voter nous donne encore la possibilité de choisir nos dirigeants, ceux à qui l'on fait confiance, ceux dont les opinions sont les plus proches des nôtres ou, à défaut, d'écarter ceux que l'on ne veut absolument pas avoir comme élus. Même si tous les candidats nous paraissent "mauvais", il est néanmoins nécessaire de voter pour éliminer les pires. Toutes les élections sont importantes, que ce soient les présidentielles, les législatives, les européennes, les régionales, les départementales, les municipales, les référendums, etc. Chacune d'elles porte sur une partie des pouvoirs politiques. C'est notre avenir qui est entre nos mains puisque par notre vote nous désignons ceux qui seront chargés de nous représenter.

Ne pas voter, c'est laisser les autres décider pour nous.

C'est se priver du moyen le plus simple d'exercer notre rôle de citoyen, acteur de la cité.

L'abstention : le fléau anti-démocratique

8 novembre 1988 : A l'occasion du référendum sur la Nouvelle-Calédonie, un taux d'abstention de 63,11 % est enregistré.

24 septembre 2000 : Le référendum sur la réduction du mandat présidentiel à cinq ans (quinquennat) est marqué par un taux d'abstention de 69,8 %.

Le taux d'abstention a augmenté depuis 1958 pour tous les types de scrutins.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Abstention_lors_d%27%C3%A9lections_en_France

▪ **Vers une nouvelle « Ere » démocratique**

**"La démocratie n'est pas dans l'origine populaire du pouvoir, elle est dans son contrôle.
La démocratie, c'est l'exercice du contrôle des gouvernés sur les gouvernants.
Non pas une fois tous les cinq ans, ni tous les ans, mais tous les jours." Alain**

Question posée à Edgar Morin : Pour régénérer la démocratie, vous prônez de se ressourcer aux valeurs de la trinité républicaine « liberté, égalité, fraternité ». En quel sens doit-on repenser leurs rapports ?

E.M. : Ce qui est intéressant, c'est que cette formule est complexe, les trois termes sont à la fois complémentaires et antagonistes. La liberté toute seule tue l'égalité et même la fraternité. Imposée, l'égalité détruit la liberté sans réaliser la fraternité. Quant à la fraternité, qui ne peut être instituée par décret, elle doit réguler la liberté et réduire l'inégalité. C'est une valeur qui relève en fait de la liaison de soi-même avec l'intérêt général, c'est-à-dire profondément du civisme. Là où dépérit l'esprit citoyen, là où l'on cesse de se sentir responsable et solidaire d'autrui, la fraternité disparaît. Ces trois notions sont donc très importantes. Il y a des moments historiques où le problème crucial est celui de la liberté, surtout dans des conditions d'oppression, comme sous l'Occupation en France, et il y en a où le problème majeur est celui de la solidarité, ce qui est le cas aujourd'hui.

▪ **L'avenir de la démocratie**

Les démocraties du XXI^e siècle seront de plus en plus confrontées à un problème gigantesque, né du développement de l'énorme machine où science, technique et bureaucratie sont intimement associées. Cette énorme machine ne produit pas que de la connaissance et de l'élucidation, elle produit aussi de l'ignorance et de l'aveuglement. Les développements disciplinaires des sciences n'ont pas apporté que les avantages de la division du travail ; elles ont aussi apporté les inconvénients de la sur-spécialisation, du cloisonnement et du morcellement du savoir. Ce dernier est devenu de plus en plus ésotérique (accessible aux seuls spécialistes) et anonyme (concentré dans des banques de données et utilisé par des instances anonymes, au premier chef l'Etat). De même la connaissance technique est réservée aux experts dont la compétence dans un domaine clos s'accompagne d'une incompétence lorsque ce domaine est parasité par des influences extérieures ou modifié par un événement nouveau. Dans de telles conditions, le citoyen perd le droit à la connaissance. Il a le droit d'acquérir un savoir spécialisé en faisant des études ad hoc, mais il est dépossédé en tant que citoyen de tout point de vue englobant et pertinent. L'arme atomique, par exemple, a totalement dépossédé le citoyen de la possibilité de la penser et de la contrôler. Son utilisation est généralement livrée à la décision personnelle du seul chef de l'Etat sans consultation d'aucune instance démocratique régulière. Plus la politique devient technique, plus la compétence démocratique régresse.

Le problème ne se pose pas seulement pour la crise ou la guerre. Il est de la vie quotidienne : le développement de la technobureaucratie installe le règne des experts dans tous les domaines qui, jusqu'alors, relevaient des discussions et décisions politiques, et il supprime les citoyens dans les domaines ouverts aux manipulations biologiques de la paternité, de la maternité, de la naissance, de la mort. Ces problèmes ne sont pas entrés dans la conscience politique ni dans le débat démocratique du XX^e siècle, à quelques exceptions près.

Plus profondément, le fossé qui s'accroît entre une technoscience ésotérique, hyperspécialisée et les citoyens crée une dualité entre les connaissant -dont la connaissance est du reste morcelée, incapable de contextualiser et globaliser- et les ignorants, c'est-à-dire l'ensemble des citoyens. Ainsi, se crée une nouvelle fracture sociale entre une " nouvelle classe " et les citoyens. Le même processus est en marche dans l'accès aux nouvelles technologies de communication entre les pays riches et les pays pauvres.

Les citoyens sont rejetés hors des domaines politiques, de plus en plus accaparés par les "experts", et la domination de la " nouvelle classe " empêche en fait la démocratisation de la connaissance.

Dans ces conditions la réduction du politique au technique et à l'économique, la réduction de l'économique à la croissance, la perte des repères et des horizons, tout cela produit l'affaiblissement du civisme, la fuite et le refuge dans la vie privée, l'alternance entre apathie et révoltes violentes, et ainsi, en dépit du maintien des institutions démocratiques, la vie démocratique dépérit.

Dans ces conditions se pose aux sociétés réputées démocratiques la nécessité de régénérer la démocratie tandis que, dans une très grande partie du monde, se pose le problème de générer la

démocratie et que les nécessités planétaires nous demandent d'engendrer une nouvelle possibilité démocratique à leur échelle.

La régénération démocratique suppose la régénération du civisme, la régénération du civisme suppose la régénération de la solidarité et de la responsabilité, c'est-à-dire le développement de l'anthropo-éthique.

▪ **Citoyens et bien commun**

Selon les statistiques de l'Etat français, plus de **16 millions de bénévoles*** sont impliqués dans des associations. Au-delà du fait que ces nombreuses associations et ONG se sont substituées aux services publics cette forte participation des citoyens à la vie de la cité est un fait qui devrait interpeller la strate politique.

Nous faisons le constat que le pouvoir politique s'est considérablement affaibli devant la puissance de la finance mondiale. Les collectivités locales ont du mal à résister aux lobbies. Mais elles ont aussi du mal à prendre en compte l'ensemble des solutions qui peuvent constituer une réponse efficace aux problèmes qu'elles ont à affronter. Ce qu'elles appellent l'intérêt général n'est plus que le résultat d'un vote majoritaire dans leurs assemblées. Nous devons penser autrement. Nous devons repenser le bien commun. Le bien commun, c'est le fruit d'une construction partagée, consciente que les actions et les politiques publiques produisent des effets sur notre environnement, et sur notre capacité à préserver et à transmettre le patrimoine naturel, culturel, social que nous avons à gérer.

Selon Jacques Testart ⁽³⁾ il faut développer l'« *Humanitude* ». C'est ainsi que l'auteur baptise l'étonnante capacité des simples citoyens à comprendre les enjeux, à réfléchir, à délibérer et à prendre des décisions au nom de l'intérêt commun de l'humanité.

Cet état transitoire se manifeste chez les personnes invitées à constituer des jurys citoyens pour proposer une solution à un problème d'intérêt général. L'humanité est une propriété générale des êtres humains largement confirmée par l'expérience répétée des conférences de citoyens réunies à l'occasion de controverses sociotechniques.

Testart propose d'exploiter cette capacité pour en faire un outil privilégié d'orientation et de gestion des sociétés humaines. Un protocole rationalisé et reproductible pour ces procédures est disponible sous le nom de convention de citoyens.

L'auteur montre ensuite pourquoi et comment ce type de convention pourrait constituer une procédure ordinaire intervenant dans la plupart des choix publics fondamentaux : l'examen critique des programmes électoraux, les controverses sur des sujets de société, les choix à portée anthropologique tels ceux qui s'imposent à tous les humains pour les risques éthiques, écologiques et sanitaires liés aux innovations technologiques.

Sources et renvois :

(1) **Isonomie** : Egalité devant la Loi. Egalité de droits des citoyens dans un gouvernement démocratique

(2) **Sébastien Roché** : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Sebastien_Roch%C3%A9_\(criminologue\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Sebastien_Roch%C3%A9_(criminologue))

(3) **Jacques Testart** : <http://www.humanite.fr/jacques-testart-lhumanitude-expression-citoyenne-contre-le-neoliberalisme-564150>

* <http://www.associations.gouv.fr/75-le-benevole-association.html>

Gérer la cité : Conventions de citoyens - Le site web - Sciences citoyennes : <http://sciencescitoyennes.org/comprendre-les-conventions-de-citoyens-cdc/>

Voter - Participation aux élections depuis 1958 : <http://www.france-politique.fr/participation-abstention.htm>

Voter - Candidats à l'élection présidentielle 2017 : <https://presidentielle2017.conseil-constitutionnel.fr/les-parrainages/parrainages-par-candidat/>

Quelques enjeux de la vie citoyenne - La parité homme-femme : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/enjeux/citoyennete-democratie/parite-egalite-hommes-femmes-realite.html>

L'éthique du genre humain - L'avenir de la démocratie : <http://www.1.agora21.org/unesco/7savoirs/7savoirs09.html>

Citoyen dans la cité - Bien commun et intérêt général : <http://www.participation-et-democratie.fr/es/dico/bien-commun>